

Le problème militaire français

Autor(en): **Revol, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **93 (1948)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le problème militaire français

Depuis bientôt un siècle le problème militaire que la France avait à résoudre était relativement simple, et cette simplicité se traduisait par la sorte d'indifférence avec laquelle on s'appliquait à traiter la question, toujours délicate dans une démocratie, du haut commandement. Un adversaire principal sur la frontière de Lorraine et d'Alsace ; ailleurs, sur les Alpes ou les Pyrénées, des adversaires de second plan et, sur les frontières maritimes, les seules répercussions à craindre de la part de ces adversaires terrestres ; telles étaient les perspectives qu'après sa défaite de 1870, la situation internationale offrait en Europe. Hors d'Europe, un empire colonial n'exigeait qu'un effort militaire passager et restreint. Il n'entamait pas sensiblement — au reste y veillaient les patriotes dont les regards ne pouvaient se détacher de la ligne bleue des Vosges ! — le potentiel guerrier de la métropole. Il contribuait plutôt à l'accroître.

Si la France n'était plus de taille à dicter ses volontés à la façon de Richelieu, Louis XIV ou Napoléon, du moins comptait-elle encore au nombre des grandes puissances et, en dépit de l'issue hasardeuse des batailles, le prestige de son armée s'était maintenu intact et redoutable. On le vit bien lors de la première guerre mondiale quand elle contint sur la Marne le flot germanique, permettant ainsi aux Alliés de forger les armes qui l'emporteraient sur l'Allemagne impériale. Malheureusement, cette victoire de 1918, parce qu'elle laissait au Reich la libre disposition de ses immenses ressources guer-

rières, ne la libérait pas de sa garde traditionnelle à monter sur le Rhin. Rien n'était changé dans l'agencement de ses forces et une fois de plus le destin de l'Occident, avec le sien, se jouerait dans les plaines de Belgique et du Nord.

Derechef, le sort lui a été contraire. La faible part prise par son armée à la victoire des Anglo-Saxons a sauvé, par miracle, l'honneur du nom français, mais elle accuse un effacement, que l'on voudrait temporaire. Simultanément, la seconde guerre mondiale a transformé la physionomie de l'humanité, bouleversé les positions internationales acquises. L'Europe est déchuée de sa primauté millénaire. Dans cette Europe dont la tendance à la « balkanisation » s'accroît, l'Allemagne et son dynamisme pangermanique sont, pour une génération au moins, rendus inoffensifs. Les traités de paix qu'on élabore y contribueront en dépit de déceptions inévitables. La France a le temps de souffler et de se rétablir. Le danger de guerre n'est plus là, menaçant, à sa porte. L'idée d'un conflit franco-allemand, passe d'armes entre deux duellistes ou dégénérant en mêlée générale, doit cesser momentanément de hanter les esprits. Ce n'est plus sur lui que se grefferont les luttes futures. L'ampleur de celles-ci le dépasse en le subjuguant. Deux « super-grands » l'emportent en suprématie. Leurs querelles engloberont le menu fretin des autres peuples. Que la France songe à tenir son rôle, un rôle conforme à ses propres intérêts, dans une nouvelle conflagration ; qu'elle prépare à cet effet une modification de ses armées conséquente avec les buts à atteindre, on voudrait en dégager ci-dessous les caractères organiques essentiels. De toute façon, la force militaire française se voit désormais portée à rompre avec les errements suivis jusqu'à présent et à s'adapter, à se hausser, si possible, à l'échelle mondiale des armées que l'avenir va mettre en présence. Ainsi se trouve-t-elle placée à la croisée des chemins : se transformer ou déchoir...

* * *

Bien des Français, s'interrogeant au plus fort de la tourmente, anxieux d'en définir le terme, suggéraient de ne point s'arrêter au présent, et aussi d'oublier les leçons du passé. La belle affaire, je vous en fais juge, de rompre tous les ponts derrière soi et de partir, en aveugle, sans aucun repère, vers les aventures du lendemain ! Elargissons au contraire notre horizon de manière à obtenir une vision panoramique d'ensemble.

Or, une loi de son complexe géographique, confirmé par vingt siècles d'histoire, impose à la France le double appel permanent de la terre et de l'eau. A ce double appel, sa force militaire s'est constamment adaptée. D'abord, dans la recherche laborieuse des frontières nationales. Ce fut l'œuvre de ses rois, rassembleurs de terres, de faire face avec tous leurs moyens, principalement à l'ouest, du côté de la mer, d'où vinrent au moyen âge les attaques les plus violentes ; puis, à partir du XVI^e siècle, avec prédominance vers l'est continental.

Avant même que cette œuvre fût définitivement accomplie, la tendance à l'expansion se manifestait dans les deux sens et afin d'éviter une dispersion d'efforts dangereuse, la France cédait alternativement d'un côté et de l'autre. Disposant d'une armée de terre et d'une marine, son attention, la sollicitude des gouvernements se portait tantôt sur celle-ci, tantôt sur celle-là. Il n'était pas possible de leur consacrer au même moment des ressources suffisantes pour permettre à chacune de pousser au maximum requis son degré de puissance. Parce qu'il avait prétendu en même temps établir des colonies et remanier les royaumes de l'Europe, Louis XV compromit irrémédiablement l'influence de la France dans le monde. Il fallait faire un choix et ce choix à prononcer, n'est-ce pas là tout le drame de son histoire ?

En vérité, les époques où elle fut entièrement libre d'opter ont été plutôt rares. Peut-être au début des temps modernes, quand la France se lance dans les expéditions au-delà des Alpes, aurait-elle pu imaginer la création d'un empire français d'outre-mer, à l'image des Espagnols et des Portugais : Colomb découvre l'Amérique en 1492 ; l'an d'après, Charles VIII entreprend « le voyage d'Italie ». Et la politique coloniale qu'inaugure ensuite François I^{er}, sans rompre cependant avec l'esprit de conquête dans la péninsule, traduit l'indice d'un remords et comme le regret de l'occasion manquée...

Louis XIV, à son tour, tandis que Colbert et Seignelay faisaient de la reconstitution d'une flotte de guerre leur tâche de prédilection, qu'ils s'efforçaient de ranimer le grand commerce maritime et qu'ils poussaient au développement économique des colonies, Louis XIV cédait à Louvois se faisant auprès de son maître le protagoniste d'une politique de prestige sur le continent ; il ne s'intéressait pas sérieusement aux choses de la marine. La prépondérance dont la France aurait sans doute pu bénéficier hors d'Europe, l'Angleterre l'acquerra à ses dépens à partir de la fin du grand siècle et dès le siècle suivant elle se révélera décisive. Après les traités d'Utrecht, en effet, la France, encore la nation la plus compacte sur le continent, pouvait « reprendre ce beau rôle de modératrice de l'Europe et de tutrice de la paix que lui avait préparé Richelieu, et porter ailleurs, dans l'autre hémisphère, la surabondance de ses forces et cet excès de sève qui, pour les grandes nations, est la condition même de la santé.¹ »

Enfin, après avoir sorti la France du gâchis de 1848 et avant que Bismarck entreprît d'exécuter ses ambitieux desseins, Napoléon III, par ses voyages en Algérie, ses interventions en Extrême-Orient, l'administration de Faidherbe au Sénégal, l'expédition de Syrie, avait eu l'intuition d'un vaste empire

¹ A. SOREL : *L'Europe et la Révolution française*, I. 289.

colonial français. C'était, a-t-on dit, l'une des moins chimériques de ses idées fixes, la partie la moins connue et la plus durable de sa politique extérieure.

Tenir tête à la fois à deux ennemis conjugués, sur le Rhin et sur l'Océan, a toujours été une tâche trop lourde et la mission fondamentale de la diplomatie française, ce qu'on a appelé son « système classique » devait consister à lui en épargner l'épreuve. A elles seules, les défaites sur terre se sont affirmées les plus graves : elle compromettent le plus immédiatement l'indépendance et jusqu'à l'existence du pays. Aussi exigent-elles d'être suivies de redressements énergiques et tout au long des siècles de son histoire, le nom reste populaire des chefs qui les ont inspirés.

Certes, après l'effacement de sa puissance sur le continent, une période de recueillement s'impose. Mais recueillement ne veut pas dire inaction, abandon de soi-même. L'activité du pays s'oriente vers d'autres objectifs. Le rétablissement de son influence s'en trouve hâté et il reprend alors le rang qu'il avait été sur le point de perdre.

Au lendemain des guerres de religion, Henri IV ambitionnait de donner à la France une forte marine, de puissantes compagnies de commerce et de colonisation ; il voulait organiser de solides établissements par delà les océans. Simultanément, il licenciait la plupart de ses régiments. Sully, l'intègre Sully, que ses sympathies idéologiques rendirent complice de la politique coloniale des Hollandais, comme aujourd'hui les communistes français favorisent la politique soviétique au détriment de l'intérêt national, se déclarait hostile aux lointaines entreprises. Le roi passa outre et en 1604 il approuvait les statuts de la première Compagnie française des Indes orientales. Au même moment, Samuel de Champlain explorait le Saint-Laurent sur les rives duquel il jettera, en 1608, les fondements de Québec.

Est-il nécessaire de rappeler qu'à Waterloo a succédé la conquête d'Alger et qu'après Sedan la III^e République réussit

à reconstituer le magnifique empire colonial dont il s'agit aujourd'hui d'assurer la transformation politique dans le cadre de l'Union française et d'étendre le bien-être de ses populations ? On dirait d'un impératif catégorique, source de réconfort, motif d'espérance et de consolation.

* * *

« L'erreur de tous ceux qui organisent des armées, a écrit von Seeckt, qui s'y entendait à coup sûr en cette matière, est de prendre l'état momentané pour un état permanent. Ils oublient que les nations se transforment sans cesse et que, pour rester vivante, une armée doit se modeler sur la courbe des événements. »

Sur quelles bases convient-il aujourd'hui d'envisager la doctrine organique de l'effort militaire français ? L'élément essentiel, ainsi qu'on l'a dit plus haut, c'est la défaite de l'Allemagne. Il milite en faveur d'une sensible réduction dans les armements. Toute idée de revanche, du genre de celle qui, de jour en jour plus tiède, avait hanté la France après 1870, ne semble désormais plus de mise. Jamais occasion plus propice ne lui aura été offerte de montrer son esprit pacifique, l'intense désir de concorde entre peuples qui l'inspire et dont elle a, d'ailleurs, avec tant d'autres, le plus urgent besoin. Le délabrement de son économie exige qu'elle se consacre par un labeur acharné à la reconstitution de moyens utiles de production et de cette épargne, source incontestable de rayonnement dans le concert des nations. Si le potentiel guerrier repose sur les capacités industrielles, il dépend également des virtualités financières. Il en a toujours été ainsi avec de simples différences de modalité ou d'intensité.

D'autre part, est-il dès maintenant possible de bâtir de façon ferme une organisation militaire qui présente un caractère de stabilité suffisante ? Trop d'incertitudes pèsent encore

sur les conditions techniques d'un futur conflit armé. Une situation internationale indécise, base cependant nécessaire à toute stratégie de guerre ; des transformations imprévisibles dans les armements, sur lesquels se fondent la tactique et les évolutions, sans parler de l'énigme offerte par l'O.N.U., autant de motifs d'attendre avant de s'orienter dans une voie bien déterminée. On crée une armée en vue de résoudre un problème parfaitement défini. Vouloir lui donner à la fois trop d'aptitudes diverses, c'est comme se munir d'un de ces outils que l'on dit bons à tout et qui, dans la pratique, ne sont propres à rien. Témoigner aujourd'hui d'une hâte intempestive exposerait demain à être pris en flagrant délit d'impréparation. Que gagne-t-on à vouloir être en avance d'une année si, au moment opportun, l'on se trouve en retard d'une année ?

Il y a de tout cela dans la tendance affirmée par l'unanimité des partis en France, quand ils préconisent de substantielles économies sur la masse globale des budgets de défense nationale et ce serait s'abuser d'étrange façon si l'on voyait dans cette attitude une marque de désaffection du pays pour son armée, une sorte de renoncement et d'oubli au regard de sa sécurité.

Par contre, ce qui ne peut pas attendre, ce qui s'impose avec l'urgence la plus immédiate, c'est la consolidation de son empire d'outre-mer, le resserrement autour de la métropole de toutes les populations éparses à travers le globe qu'un destin de solidarité a réunies sous le signe d'un même drapeau. Le relâchement des liens consécutifs à la défaite de 1940, l'évolution accélérée des esprits indigènes à la suite du conflit mondial créent une tragique nécessité d'intervention. Il s'agit de faire face à un immense péril national de dislocation. Ainsi, *nolens, volens*, la France se trouve-t-elle à nouveau placée devant l'alternance historique du double appel de la terre et de l'eau.

* * *

Cette nécessité postule en premier lieu une marine capable de garantir la libre disposition des communications entre les différentes parties de l'Union française. Non pas, certes, une marine « impériale », analogue à celle ambitionnée par l'Allemagne de Guillaume II et susceptible de porter ombrage aux puissances navales par excellence ; non pas une marine qui prétende s'assurer la maîtrise des mers, hier encore, et demain à coup sûr, qualité requise pour toute opération militaire à travers les océans. Il va de soi que la France, avec ses seules ressources, n'est pas en mesure de l'acquérir. Elle doit compter avec les puissances occidentales qui la détiennent. D'où une conclusion qui s'impose : le maintien de l'Empire français ne se conçoit qu'avec le consentement des Anglo-Saxons. Alliance formelle ou neutralité bienveillante, à ce prix seulement on pourra librement apporter aux populations lointaines le concours des moyens d'assistance et de protection.

Mais consentement ne signifie pas aide matérielle. Que l'on ne cède point au leurre démoralisant du secours étranger. Il est un minimum de puissance navale indispensable à toute nation colonisatrice. La France doit accroître du mieux possible sa flotte commerciale, source de toute expansion économique, et créer les éléments appropriés d'une marine de guerre, navires de combat, vaisseaux de transport, aviation, porte-avions, bases navales et aériennes ; bref, une marine assez forte pour lui permettre de remplir intégralement, dans le cadre de ses amitiés internationales, sa mission tactique et stratégique, politique et économique ; pas assez, cependant, pour aller jusqu'à donner de l'ombrage à aucune de ces amitiés ; et qui leur apparaisse, au contraire, par sa modestie et sa spécialisation stricte, comme susceptible de leur fournir une

force d'appoint dans le cas d'un conflit de coalition : point de service rendu qui ne comporte sa juste rétribution.

A côté de cette marine, fondement initial de toute puissance au delà des mers, il faut des troupes adaptées au service dans les territoires où elles interviennent, soit en vue du maintien de l'ordre à l'intérieur, soit pour les défendre contre une agression venue du dehors. C'est encore ici l'application du même principe général : une armée faite pour remplir une mission bien exacte.

Les péripéties par lesquelles, depuis le XVII^e siècle, ont passé les troupes chargées de la garde des colonies sont si nombreuses qu'il paraît difficile de préciser le moment où des régiments spéciaux ont été créés à cet usage. Sous l'ancien régime, les unités servant sur les vaisseaux concouraient avec les troupes recrutées sur place à la défense des colonies. La Révolution fit de même ; mais après Trafalgar, le premier Empire laissa tout périliter.

L'existence de troupes relevant du ministère de la marine et affectées aux colonies ainsi qu'à la garde des ports de guerre ne remonte pas au delà de 1831. Depuis lors, infanterie et artillerie de marine s'étaient développées jusqu'à compter plus de 30 000 hommes, excellents soldats de carrière, d'une nature ardente, au tempérament exalté.

Toujours sous la même impulsion du Département de la marine, on avait exploité aux colonies — imitant ce qu'avait fait celui de la guerre en Algérie — les ressources du recrutement indigène. En sorte qu'à la fin du siècle dernier, l'action militaire en pays d'outre-mer était comprise de la façon suivante : un faible noyau de Blancs dans les colonies représentait environ le quart ou le cinquième des troupes indigènes progressivement accrues. Pour l'alimenter, c'est-à-dire satisfaire aux besoins de la relève, une forte réserve était maintenue en France ; on l'utiliserait, cela va de soi, en cas de conflit européen.

Dispositions insuffisantes quand il s'agissait d'expéditions

importantes. Il y avait eu plus de 100 000 hommes en Algérie au temps de la lutte entre Bugeaud et Abd-el-Kader. La conquête du Tonkin, vouée au système détestable des « petits paquets » avait exigé, à son point maximum, 16 000 hommes. La campagne de Tunisie s'était faite avec 38 000 hommes ; celle de Madagascar avec 30 000. Et si l'épopée du Centre africain fut conduite avec de la poussière d'effectifs, il y eut au Maroc, 70 000 hommes en 1913, 130 000 Français et 100 000 Espagnols contre Abd-el-Krim en 1925. Combien peut-il y en avoir aujourd'hui en Indochine ou à Madagascar ? Bref, ces considérations s'ajoutant à l'exploitation intensive des forces d'outre-mer pour la défense de la métropole, les firent à partir de 1900 rattacher à l'administration centrale de la guerre : l'armée coloniale était créée.

Il est admis aujourd'hui qu'il n'y a plus de colonies. On changera donc le nom tout en maintenant les grandes lignes de l'organisme existant. Mais certaines modifications de structure ne s'imposent-elles pas ? Quand l'armée coloniale fut créée, c'était comme on vient de le dire, avec l'intention de la mieux incorporer dans le cadre d'une mobilisation générale. Tous ses perfectionnements successifs tendaient à améliorer les conditions de cette incorporation.

La quiétude acquise sur le Rhin permet de renverser la vapeur et de revenir à la fonction première des forces d'outre-mer : servir dans les territoires lointains, se consacrer au souci de leur conservation.

Elle permet également de ne plus lésiner sur ses effectifs. Le devoir des Français de France, considéré naguère comme limité en principe à la défense des frontières en Europe, s'étend à présent aux limites de l'Union française. Ici encore, la vapeur se trouve renversée. Il n'est plus question de suppléer par un recrutement indigène à la carence du recrutement métropolitain et la morale nationale ne saurait qu'y gagner. C'est peut-être parce qu'elle a trop fait appel à ses indigènes coloniaux pour sa propre défense que la France voit aujour-

d'hui son empire d'outre-mer menacé de dislocation. L'exemple de Rome succombant d'avoir confié aux Barbares la défense de l'Empire est à méditer et cela n'entre-t-il pas aussi dans l'affaiblissement actuel de l'Empire britannique ? Il s'agit maintenant, au contraire, d'étendre à tous les Français l'obligation de servir hors de France sans se soucier des objections qu'un brillant écrivain militaire, le général Thoumas, exprimait naguère dans ses *Transformations de l'armée française* : « Qu'on y fasse attention, disait-il ; il ne faudrait pas beaucoup d'expéditions comme celle du Tonkin pour déguster du service militaire des populations qui ne s'y résignent déjà que sous le coup de nécessités patriotiques ». Les nécessités patriotiques s'étendent désormais à toute l'étendue de l'Union française. Les Français sauront s'y plier avec l'abnégation et le dévouement dont ils ont de tout temps fait preuve.

Au reste, ces forces d'outre-mer, s'il est utile de les munir des matériels perfectionnés que la science et l'industrie mettent à la disposition des combattants, n'exigent pas les formidables dotations requises sur les champs de bataille d'Europe. Leur adversaire sera moins armé que ne le furent les grands belligérants du deuxième conflit mondial. Elles auront plus couramment à remplir un rôle de police et comporteront, de ce fait, un important échelon chargé du maintien de l'ordre, suffisant pour étouffer dans l'œuf toute agitation populaire. Sans lésiner sur le matériel, les cadres ou les effectifs, les unités affectées à la sécurité de l'Union française constitueront néanmoins une armée de second plan ; des crédits relativement modestes lui suffiront, ce qui n'est pas négligeable en période de basses eaux budgétaires.

D'autre part, l'extension des nationalismes indigènes imposent une mesure que Lyautey suggérait dès 1900, conception logique et féconde, « la plus vraiment coloniale, celle d'une armée du Soudan, d'une armée de Madagascar, d'une armée d'Indochine, ainsi que d'autres nations nous en donnent l'exemple ». (*Du rôle colonial de l'armée*). L'admirable armée

d'Afrique n'avait-elle pas précédé cet exemple ? Elle s'est peut-être révélée ce qu'il y eut de meilleur dans l'ensemble de l'organisation militaire française. Poussée dans le sens indiqué par Lyautey, on la voit éclatant en trois tronçons, armées de Tunisie, d'Algérie, du Maroc : « Une troupe, objectait Foch à Pétain partisan en 1918 du morcellement des Américains de Pershing entre les unités de l'armée française ; une troupe ne se bat bien que sous son drapeau ».

Enfin, conviendra-t-il de maintenir ces différentes armées sous la direction du Département de la guerre ? Les remettre comme naguère sous la coupe de la marine ne paraît pas indiqué. Cela se justifiait quand les colonies n'étaient pour la plupart que des comptoirs établis à proximité de la côte ou à des embouchures de fleuves ; cela ne saurait s'appliquer à de vastes territoires profondément enfoncés dans les terres. Mais leur attribution au Ministère de la France d'outre-mer serait logique. Elles acquerraient ainsi la pleine autonomie qu'elles se sont largement méritée.

Chaque département est aujourd'hui chargé de la portion de défense nationale le concernant. La guerre totale place l'Etat en situation de mobilisation permanente et la préparation à la guerre, n'en déplaie aux thuriféraires du pacifisme, devient pour les gouvernements leur pain quotidien du temps de paix. Une répartition appropriée des éléments de cette préparation ne découle-t-elle pas de l'institution récente d'un état-major général de la défense nationale, placé après du président du Conseil ? Il coiffe de son autorité dirigeante suprême les différentes activités ressortissant à sa compétence ; c'est dire qu'il les absorbe toutes.

Ainsi l'administration centrale de la guerre n'aurait plus à s'occuper — et cette tâche immense semble devoir lui suffire — que des forces métropolitaines proprement dites.

Nous avons une idée de la façon dont on conçoit l'organisation de ces forces par quelques discours ministériels, mais

surtout par une conférence du général de Lattre à l'École d'état-major¹. Si les ministres s'écartent peu des considérations politiques habituelles, le conférencier cherche à dégager, dans le cadre d'ensemble d'un conflit mondial, les caractéristiques d'un dispositif stratégique applicable à la métropole.

La conception organique qu'il en déduit marque un retour vers les institutions du siècle dernier, antérieures au système de mobilisation militaire qualifié de « nation armée ».

Certes, toute la nation est encore appelée au service de la patrie ; mais on ne s'efforce plus de la fusionner en une masse plus ou moins homogène de combattants. Les zones de combat ont gagné en profondeur ; elles s'étendent au territoire national tout entier : terme d'une évolution inhérente à la portée progressive des armes de jet. La distinction entre avant et arrière, entre zone des armées et zone de l'intérieur est désuète. On se battra simultanément partout. Ici encore, un retour vers le passé est plus accentué, puisqu'on en revient à la guerre féodale, telle qu'elle se déroulait entre provinces limitrophes : avec toutefois cette différence que l'ennemi de demain ne sera pas le proche voisin, mais celui tombé du ciel ; il faudra le détruire avant qu'il ne réussisse à s'accrocher au sol et que des troupes amies venues par terre ne le rejoignent, inondant alors le pays entier.

N'exagérons rien, cependant. Pour un adversaire venu du Rhin, il y aura toujours un intervalle de temps ou de lieu à ne pas exagérer entre sa masse principale terrestre et ses éléments parachutés de diversion ; faute de quoi il s'exposera au sort des divisions parachutées de Montgomery à Arnhem.

Dans ces conditions, « la mise en état de défense du Pays sur toute sa surface, dit le général de Lattre, conduit à la nécessité de distinguer complètement le *quadrillage territorial* du *corps de bataille*, puissante réserve stratégique capable d'intervenir en forces là où l'ennemi ferait effort ». En d'au-

¹ Cf. *Revue de Défense nationale*. N° d'avril 1947.

tres termes, les forces mobilisées se scinderont en deux blocs. D'abord, un corps de bataille aussi puissant que faire se pourra, lance ou bouclier selon les circonstances et dont l'organisation progressive dépendra des ressources budgétaires et industrielles. En second lieu, une armée de défense du territoire, chargée de la sécurité sous toutes ses formes, sur les côtes, les frontières et à l'intérieur. Solution satisfaisante si l'on prend pour modèle de cette armée la robuste milice en laquelle la Suisse place à juste titre sa confiance ; mais attention de n'en point faire une réédition de la garde nationale que son incapacité et ses prétentions ridiculisèrent sous la monarchie de Juillet.

* * *

En résumé, pendant la période de transition imposée à tous les organismes de défense nationale, la force militaire française doit assumer ses fonctions selon un ordre de priorité qui ne soulève aucun doute. La défaite allemande, poussée à fond cette fois, au point qu'elle rappelle la fin de la guerre de Trente ans, si elle ne procure pas les siècles de répit que valurent les traités de Westphalie, sera tout de même d'un effet moins éphémère que celle ayant abouti au traité de Versailles.

Elle permet de détourner pour un certain temps l'attention du Rhin pour la reporter sur le vaste monde. C'est précisément le moment où l'empire français d'outre-mer appelle la sollicitude des pouvoirs publics. Il est donc possible et, à la fois, nécessaire de revenir à l'alternance en quelque sorte traditionnelle de la politique française.

Rétablir d'abord une marine en rapport avec les besoins de l'Union française ; constituer ensuite un ensemble de forces aptes à ramener et faire régner la paix dans les territoires d'outre-mer ; refaire en troisième lieu une force métro-

politaine conforme à la place que tiendra la France dans la conjoncture internationale, c'est là une œuvre digne de solliciter au plus haut degré l'application des restaurateurs de la puissance militaire française.

Et puissent-ils sans cesse avoir présent à l'esprit ce que Foch, au soir de son expérience, confiait à ses Carnets de notes : « Puisque faire une armée c'est organiser un chantier de feux avec tous ses accessoires, tanks et anti-tanks, avions et anti-avions, il faut ajuster l'armée au matériel qui conditionne, et non faire a priori une armée d'hommes, que l'on arme si l'on a de quoi, avec ce que l'on peut, un corps d'officiers qui joue de l'homme et évite le matériel, qui en temps de paix ne coûte que de l'entretien sans rendre aucun service. »¹

Général J. REVOL.

¹ Cf. général WEYGAND : *Foch*, p. 333.